

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

**Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.**

**Membres présents** : Mme Patricia CASNER - 1<sup>er</sup> adjoint ; M. Pierre MATHIOT - 2<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Christiane CUNY - 3<sup>ème</sup> adjoint ; MM. Philippe PFISTER - 5<sup>ème</sup> adjoint ; Raymond KLUGHERTZ ; Jean-Claude BIRCKER ; Mmes, Monique BIERRY ; Violette BAILLY ; MM. Denis BETSCH ; Marc BEILL ; Mme Evelyne FERRY, M. Patrick BANZET ; Mmes, Pascale MATHIOT ; Isabelle VERLET ; M. Olivier MANGEL ; Mmes, Claudine DELLENBACH.

**Membres absents excusés** : MM. Alain JANEL - 4<sup>ème</sup> adjoint (procuration à Pierre MATHIOT) ; Patrick BEIN (procuration à Patricia CASNER) ; Mmes, Cécile CHARLIER (procuration à Christiane CUNY) ; Nathalie HAMM (procuration à Raymond KLUGHERTZ) ; M. Arnaud PACLET (Procuration à Olivier MANGEL) ; Karima RENAUD (procuration à Jean-Bernard PANNEKOECKE).

**Assistaient à la séance** : Mme Laurence BURGHARD, DGS, secrétaire de séance ; M. Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 JUILLET 2018**

Le procès-verbal du 30 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### **AMENAGEMENT SITE DES ECRUS - DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

##### **Le Conseil Municipal**

**Après exposé du Maire** sur le projet d'aménagement du site des Ecrus et au vu des échanges avec les différents partenaires (Conseil Départemental du Bas-Rhin, Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, Agence Territoriale d'Ingénierie Publique du Bas-Rhin).

**Considérant** que des études "zones humides, pollution des sols, inondabilité" sont réalisées et compléteront ledit dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement

##### **Après en avoir délibéré A l'unanimité**

Retient le bureau d'études BEREST pour la réalisation dudit dossier comprenant les prestations suivantes :

- Collecte et synthèse des données
- Analyse de l'état initial – présentation du projet – analyse des impacts du projet pour les aspects assainissement, remblai en zone inondable (comprenant établissement du modèle numérique du terrain pour le calcul du remblai en zone inondable) et modification du profil en travers du ruisseau d'Albet (comprenant mise à jour de la modélisation hydraulique) – recherche des mesures compensatoires (comprenant notamment le calcul des volumes de compensation suite aux remblais en zone inondable et l'intégration des résultats des études environnementales)
- Rédaction du dossier de déclaration

Pour un montant total de 7.820,00 € HT.

**Charge le Maire** de signer le contrat à intervenir et toutes pièces afférentes à cette affaire.

**DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION**

Le Conseil Municipal prend acte de la modification de la délibération modificative budgétaire n°2 comme suit :

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

Opérations :

290 Aménagement logements Parc d'Albay  
2138 autres constructions - 15.000,00

241 Eclairage public  
21538 autres réseaux + 14.000,00

280 Sentiers Poésie et Patrimoine  
2128 autres agencements et aménagements + 1.000,00

**DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 - BUDGET FORET**

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité**

**Approuve** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

Fonctionnement

*Dépenses :*

61524 bois et forêt + 10.000,00

6241 transport de biens + 5.000,00

*Recettes :*

7022 coupes de bois + 15.000,00

**DEMANDE DE SUBVENTION - PAROISSE PROTESTANTE**

Le Maire fait part au conseil municipal que la paroisse protestante de La Broque a réalisé des travaux de réparation de gouttières au Temple protestant de La Broque pour un montant de 5.332,45 € TTC et sollicite à ce titre une subvention exceptionnelle.

Considérant la participation active de la paroisse protestante aux différentes manifestations de la collectivité.

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir débattu**

**A l'unanimité**

Décide d'attribuer à la paroisse protestante une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 Euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2018, compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations".

## **CONVENTION SELECTOM - FINANCEMENT POINT D'APPORT VOLONTAIRE**

**Le Maire rappelle au Conseil Municipal** que la collectivité a procédé à la construction d'une dalle béton à la sortie d'Albet destiné à recevoir 3 conteneurs d'apport volontaire mis à disposition par le Select'om de Molsheim. Ce dernier subventionne ces travaux à hauteur de 500,00 € par conteneur.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Autorise le Maire** à signer la convention de financement avec le Select'om relative aux conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière.

## **CONSIGNATION INDEMNITE / EXPROPRIATION PETERSCHMITT**

**Le Maire relate au Conseil Municipal** l'ensemble du dossier "PETERSCHMITT" relatif à l'ordonnance d'expropriation n°06/3 du 26 janvier 2006 par laquelle le Juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a déclaré l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la commune de La Broque l'immeuble situé rue des Quelles Albet 67130 LA BROQUE section 11 parcelle 88 pour une indemnisation fixée à 12.200 €.

**Considérant que :**

- La collectivité n'a pu à ce jour entrer en possession du bien
- L'immeuble objet de l'expropriation fait l'objet d'un péril et qu'il convient de procéder aux travaux de démolition du bien
- Il y a lieu de procéder à la consignation de la somme de 12.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour pouvoir entrer en possession dudit bien

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Charge et autorise le Maire** à faire toutes les démarches nécessaires en vue d'aboutir au règlement de ce dossier.

## **AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE / AFFAIRE PHARMACIE DES VOSGES / AFFAIRE KARAASLAN**

Le Maire fait part au Conseil Municipal :

- de la transmission au Tribunal Administratif de Strasbourg le 2 juillet 2018 d'une requête indemnitaire référencée n°1804079-2 présentée par la Pharmacie des Vosges visant à obtenir une indemnité pour perte d'exploitation durant les travaux de la rue de la Gare.
- de la transmission au Tribunal Administratif de Strasbourg le 15 juin 2018 d'une requête en déferé référencée n°1803733-1 présentée par Monsieur le Préfet de la Région du Grand Est - Préfet du Bas-Rhin à l'encontre de la décision de non-opposition à la déclaration préalable DP06706617R0045 M. KARAASLAN Mahmut / ravalement de façades., 9 du Gal de Gaulle à La Broque.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Autorise le Maire** à ester en justice dans le cadre de ces 2 affaires.

**Délègue Maître David GILLIG**, 6 rue de Dublin à Strasbourg, pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

**SIGNATURE DES PRESENTS**

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Patricia CASNER

Pierre MATHIOT

Christiane CUNY

Philippe PFISTER

Raymond KLUGHERTZ

Jean-Claude BIRCKER

Monique BIERRY

Violette BAILLY

Denis BETSCH

Marc BEILL

Evelyne FERRY

Patrick BANZET

Pascale MATHIOT

Isabelle VERLET

Olivier MANGEL

Claudine DELLENBACH